

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2024

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté ce 8 avril 2024, le Règlement numéro 385-2024 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 274-2019.

Le Règlement numéro 385-2024 a pour objet de modifier :

- les dispositions sur les certificats d'autorisation d'abattage d'arbres afin de l'arrimer avec les nouvelles dispositions sur l'abattage d'arbres du Règlement de zonage numéro 270-2019;
- les documents requis dans le cadre d'une demande de permis de lotissement;
- les documents requis lorsqu'un terrain est inscrit sur la liste des terrains contaminés.

Ce Règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 23 mai 2024 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Une copie de ce Règlement est disponible à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 5^e jour du mois de juin 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose".

Karine Larose,
Greffière